

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 2001-462 DU 05 NOVEMBRE 2001

Chargeant Monsieur Gaston ZOSSOU  
Ministre de la Communication et de la  
Promotion des Technologies Nouvelles de  
l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant  
GNACADJA, Ministre de l'Environnement,  
de l'Habitat et de l'Urbanisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 2001 ;  
VU le Décret N° 2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

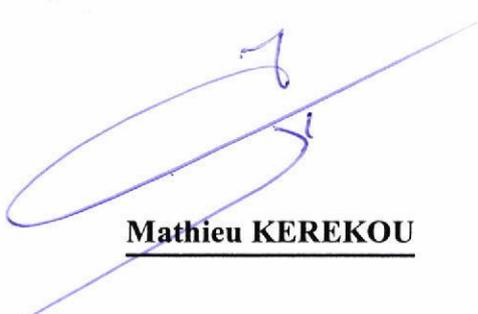
DECRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Pour compter du Mardi 06 Novembre 2001, Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles sera chargé de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, pendant son absence.

**Article 2 :** Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 novembre 2001

Le Président de la République  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 – PM 4 – MEHU 4 – MCPTN 4 –  
SGG 4 – AUTRES MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6.